Royaume du Maroc
Kingdom of Morocco
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Ministry of Health and Social Protection

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴷⵓⵙⵉ ⴷ ⵓⴼⵔⴰⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵏ

REVUE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

N° 2

Réalisations Phares 2022/2023

La refonte en progrès...

ROYAUME DU MAROC
KINGDOM OF MOROCCO

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

2ÈME CONFÉRENCE AFRICAINE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES EN SANTÉ

SANTÉ EN AFRIQUE
EAU, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

27 - 29 SEPTEMBRE 2023
PALAIS DES CONGRÈS DE MARRAKECH MANSOUR EDDAHBI

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴼⵍⵍⴰⵃⵜ ⴷ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ ⴷ ⴰⵏⴳⵎⵓ ⴰⴼⴰⵔⴰⵍ ⴷ ⴰⵎⴰⵏ ⴷ
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AGH
AFRICAN GLOBAL HEALTH

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴷⵓⵙⵉ ⴷ ⵓⴼⵔⴰⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵏ
Ministère de la Santé et de la Protection sociale

Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste

Conscient que la sécurité sanitaire de tous les Marocains est une nécessité absolue, le Royaume du Maroc est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour mener à bien la généralisation de la protection sociale. Le premier pari de cette entreprise est de faire accéder l'ensemble des citoyennes et des citoyens à l'Assurance Maladie Obligatoire et d'élargir la base des bénéficiaires des régimes de retraite parmi la population active. Dans le même esprit, les allocations familiales et l'indemnité pour perte d'emploi doivent être généralisées.

Vecteur d'une véritable révolution sociale, ce projet de société préserve la dignité des citoyens en améliorant concrètement leurs conditions de vie et en leur assurant plus particulièrement un accès équitable aux services sanitaires et sociaux. Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre de la politique de proximité qui se propose d'atteindre un développement équilibré, porteur de justice sociale et spatiale.

A cet égard, le Maroc est pleinement disposé à partager avec le reste des pays africains amis et frères l'expertise et le savoir-faire qu'il a accumulés en la matière.

Extrait du Message Royal adressé aux participants de la première conférence africaine sur la réduction des risques sanitaires-Marrakech le 16 novembre 2022

Réforme du système national de santé: Une dynamique de changement

Pr. Khalid Ait Taleb
Ministre de la Santé
et de la Protection Sociale

> **La mise en œuvre des axes fondamentaux de ce chantier se concrétise sur le terrain, qu'il s'agisse de la généralisation de la couverture médicale, de l'AMO solidaire, du registre national de la population, ou du registre social unifié.**

Le Royaume du Maroc entame une nouvelle ère de modernisation du système national de santé sous le leadership visionnaire de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste**, appelant d'œuvrer à la consolidation de notre système de santé à travers le lancement d'un chantier de réforme profonde et durable, basée sur la mise à niveau et la réhabilitation de l'ensemble de ses aspects, dans l'objectif d'assurer des services de santé efficaces et de qualité.

Les Directives Royales font office de feuille de route pour le gouvernement marocain pour promouvoir le secteur de la santé. **La loi-cadre 06.22,** promulguée en décembre 2022, a apporté des mesures ambitieuses visant à renforcer le système national de santé pour devenir plus robuste et plus résiliant, capable de soutenir les grands chantiers dans lesquels le Maroc s'est engagé. En effet, Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires,

accélère la mise en place du chantier Royal de généralisation de la protection sociale qui reflète la détermination de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste** à assurer un accès juste et équitable aux soins de santé et aux services sociaux, selon une approche transversale et multidimensionnelle.

La mise en œuvre des axes fondamentaux de ce chantier se concrétise sur le terrain, qu'il s'agisse de la généralisation de la couverture médicale, de l'AMO solidaire, du registre national de la population, ou du registre social unifié. En parallèle, le ministère ne cesse de renforcer ses infrastructures hospitalières en ressources humaines, matérielles et financières, au niveau national, régional et provincial, en vue d'être en phase avec les perspectives envisagées.

Compte tenu du rôle joué par le secteur de la santé dans l'établissement des fondements de base de l'État social, le Ministère s'est engagé dans la préparation du processus de réforme, lancé en 2020, consistant en la mise en œuvre de plusieurs projets relatifs au système de santé, notamment le renforcement et l'actualisation de l'arsenal juridique régissant le secteur de la santé et de la protection sociale.

A cet égard, **le projet de refonte du système national de santé commence à voir le jour avec un rythme dynamique et accéléré** à travers la mise en œuvre de ses quatre piliers; le premier concerne l'adoption d'une nouvelle gouvernance qui vise à renforcer les mécanismes de régulation et de contrôle des acteurs de santé, le deuxième vise la valorisation des ressources humaines, à travers l'instauration de la loi relative aux garanties essentielles accordées aux ressources humaines des métiers de la santé, le troisième est relatif à la réhabilitation de l'offre de soins afin de faciliter l'accès aux services de santé et d'en améliorer la qualité. Le dernier concerne, la digitalisation du système de santé à travers la création d'un système d'information intégré permettant de collecter, de traiter et d'exploiter les données du système de santé.

Parallèlement à ces chantiers, le Ministère continue, aussi, à travailler sur ses plans d'action relatifs aux différents programmes de santé, de lutte contre les maladies et de surveillance épidémiologique, afin de préserver la santé publique, en plus de la promotion des soins de santé primaires, et du renforcement des campagnes de communication dans le cadre d'une stratégie basée sur la sensibilisation et l'éducation à la santé.

SOMMAIRE

La généralisation de la protection sociale » Page 10

Mise en œuvre des piliers de la réforme du système national de la santé » Page 13

Valorisation des ressources humaines » Page 16

Réhabilitation de l'offre de soins » Page 18

La digitalisation du système de santé » Page 21

Renforcement de l'accès aux médicaments et aux produits de santé » Page 24

Renforcement du budget du MSPS » Page 27

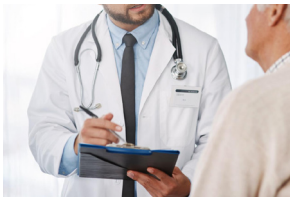

Consolidation des programmes de santé et de surveillance épidémiologique » Page 28

Bilan des activités de communication digitale du MSPS » Page 34

1 La généralisation de la protection sociale

Depuis l'appel de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste** à la mise en place d'un système de protection sociale intégré et complet pour réduire les risques économiques et sociaux, en particulier pour les groupes vulnérables, le Ministère a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre les différentes composantes de ce chantier afin d'aboutir aux objectifs escomptés.

Ce projet communautaire est un élément clé du modèle d'Etat social qui a émergé depuis la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Il vise à créer un système de solidarité obligatoire qui protège tous les citoyens et leur donne un accès équitable aux soins et aux services sociaux. Le projet vise également à garantir des soins de santé durables pour tous, quelles que soient les maladies ou les menaces sanitaires.

Ce projet Royal ambitieux vise aussi à combler les lacunes structurelles dans le domaine de la protection sociale, **en particulier celles qui concernent la coordination et l'intégration des différents systèmes existants. Il vise également à fournir l'infrastructure nécessaire à sa généralisation, notamment la réhabilitation des hôpitaux, la formation des professionnels de santé et le renforcement de la production de médicaments et de produits de santé**. Et ce, conformément aux dispositions de **la loi-cadre 06.22** relative au système national de santé.

90% de la population

Taux d'extension couverture maladie de base obligatoire à fin 2022

5 millions adhérés aux systèmes de retraite d'ici 2025

7 millions d'enfants bénéficiants d'allocations familiales en 2023-2024

29 décrets

11 millions bénéficiaires professionnels

CNSS

9,6M bénéficiaires inscrits automatiquement

3,8M assurés

La mise en œuvre du chantier de la généralisation de la protection sociale se poursuit dans différents domaines, avec la réalisation de nombreuses mesures visant à atteindre les objectifs depuis l'adoption de la loi-cadre n° 09.21. Ces mesures ont permis d'atteindre les résultats suivants:

1. Réalisations

- Extension de l'assurance maladie de base obligatoire (**22 millions de bénéficiaires**, avec un taux de couverture maladie d'environ **90% de la population** fin 2022)
- Publication au bulletin officiel de **29 décrets** concernant **11 millions de bénéficiaires** professionnels et d'ayants droit
- Opérationnalisation de la généralisation de **l'assurance maladie obligatoire** de base sur le terrain
- Transformation du système d'assistance médicale vers un **système d'assurance géré** par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Promulgation de la **loi 60.22** relative au régime **d'assurance maladie obligatoire** dédié aux personnes capables de payer leurs cotisations, et n'exerçant aucune activité payée ou non payée.

2. Réalisations en chiffres

- Inscription d'environ **3,8 millions d'assurés** à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Inscription automatique de plus de **9,6 millions de bénéficiaires à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**, au nouveau régime d'Assurance Maladie Obligatoire de base des personnes ne pouvant s'acquitter des droits de cotisation leur permettant de conserver tous les acquis dont ils bénéficiaient dans le cadre du RAMED tout en ayant accès au même panier de soins que les salariés du secteur privé
- Le nombre de dossiers de soins pour la catégorie des personnes ne pouvant s'acquitter des droits de cotisation pour le mois de juin 2023 a atteint **1,6 million d'admissions dans les hôpitaux publics**, et **85000 dossiers** de soins dans le secteur privé

- **Plus de 5 millions de personnes**, dont des professionnels, des travailleurs indépendants et des travailleurs non-salariés, ont bénéficié d'une couverture santé
- Le total des cotisations de l'Etat au profit de cette catégorie à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'élève à **9,5 milliards de dirhams**
- L'extension du réseau des agences de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale: **156 agences**, dont **47 nouvelles**, en plus de **55 agences mobiles**

- Développement de partenariats avec des réseaux de proximité
  - ✓ **2006** points d'accueil pour recevoir les dossiers d'AMO
  - ✓ **6677** points d'accueil pour l'enregistrement des travailleurs non-salariés

3. Perspectives

- L'extension de l'adhésion aux **systèmes de retraite (5 millions de personnes** à l'horizon 2025)
- **La généralisation de l'indemnisation** sur la perte d'emploi d'ici 2025.
- **La généralisation des allocations familiales : auprès de 7 millions d'enfants** en âge scolaire (sera opérationnel au cours de l'année 2023-2024)
- Mise en place des procédures opérationnelles pour **généraliser le système d'assistance sociale** d'ici 2024, en vue de mettre en œuvre la réforme du système de perte d'emploi en 2025

Le Registre national de la population et le registre social unifié ont été publiés en tant que mécanismes de compilation des systèmes d'assistance sociale et de procédures pratiques de diffusion des systèmes de soutien social. L'objectif est de garantir un accès facile aux programmes d'aide sociale, d'améliorer leur efficacité et de faciliter la mise en œuvre de l'identification et du ciblage des bénéficiaires des programmes

Par conséquent, le premier semestre de 2023 a connu:

L'inscription de plus de **1,8 million** de familles au registre social unifié

51%
de l'objectif fixé pour l'année en cours

L'enregistrement de plus de **9 millions** de personnes dans le registre national de la population, sur un objectif de **10 millions** de personnes

90%
de l'objectif fixé

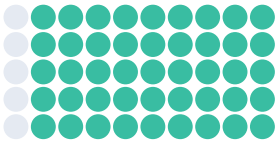

2 Mise en œuvre des piliers de la réforme du système national de la santé

1. Finalisation de l'arsenal juridique de la réforme du système de santé

La réforme du système national de santé repose sur un arsenal juridique diversifié et riche en nouveautés visant à promouvoir le secteur de la santé, ainsi qu'à renforcer son immunité et sa résistance face aux défis. À cet égard, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a commencé à mettre en œuvre les chantiers de la couverture sanitaire universelle et de la généralisation de la protection sociale en préparant des conditions convenables pour leur mise en œuvre, que ce soit en termes de réglementations légales, d'infrastructures ou de ressources humaines.

La généralisation de la protection sociale va de pair avec la refonte du système de santé national. Il s'agit de deux chantiers indissociables de l'Etat social, vers lequel tend le Maroc, conformément aux Orientations clairvoyantes de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste qui place le citoyen au cœur du système lui permettant ainsi un accès équitable aux soins de santé et services sociaux.
La mise en œuvre des exigences de la loi-cadre n ° 06-22 relative au système national de santé a été promulguée en décembre 2022 qui repose sur quatre piliers: **L'adoption d'une bonne gouvernance, la valorisation des ressources humaines, la mise à niveau de l'offre de santé et La digitalisation du système national de santé** à travers la création d'un système d'information intégré pour rassembler, traiter et exploiter toutes les informations essentielles du système de santé.

- **Loi 08.22**
  relative à la création des groupements sanitaires territoriaux
- **Loi 09.22**
  relative à la création de la fonction sanitaire
- **Loi 10.22**
  relative à la création de l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé
- **Loi 11.22**
  relative à la création de l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés
- **Projet de Loi 07.22**
  relatif à la création de la Haute Autorité de la Santé
  (en cours d'approbation au parlement)
- **La révision des attributions, des fonctions et de l'organisation de l'administration centrale.**

2. Renforcement de l'offre de soins en ressources humaines

L'attention portée aux ressources humaines, à leur qualification et à leur motivation, est l'un des piliers de la nouvelle politique de réforme engagée par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Le Ministère a poursuivi le développement de ses ressources humaines qualifiées et spécialisées afin de remédier à la pénurie dans ce domaine. Le Ministère s'est également efforcé d'impliquer toutes les parties prenantes, particulièrement les partenaires sociaux, dans les différentes étapes de la réforme du système, reflétant ainsi la volonté Royale à cet égard.

Le Ministère a mis en œuvre les dispositions du deuxième pilier de la réforme relatif à la valorisation des ressources humaines, en promulguant la loi relative aux garanties essentielles accordées aux ressources humaines des métiers de la santé, pour motiver le capital humain Le Ministère vise à remédier à la pénurie actuelle dans le secteur de la santé en formant des professionnels de santé en médecine, pharmacie, médecine dentaire, métiers infirmiers et techniques de santé. En outre, le Ministère vise à encourager les professionnels de santé marocains résidant à l'étranger à retourner dans leur pays d'origine, et à accueillir des professionnels étrangers.

Les ressources humaines ont connu une augmentation significative puisque le nombre de professionnels de santé a atteint **plus de 53000 répartis comme suit**:

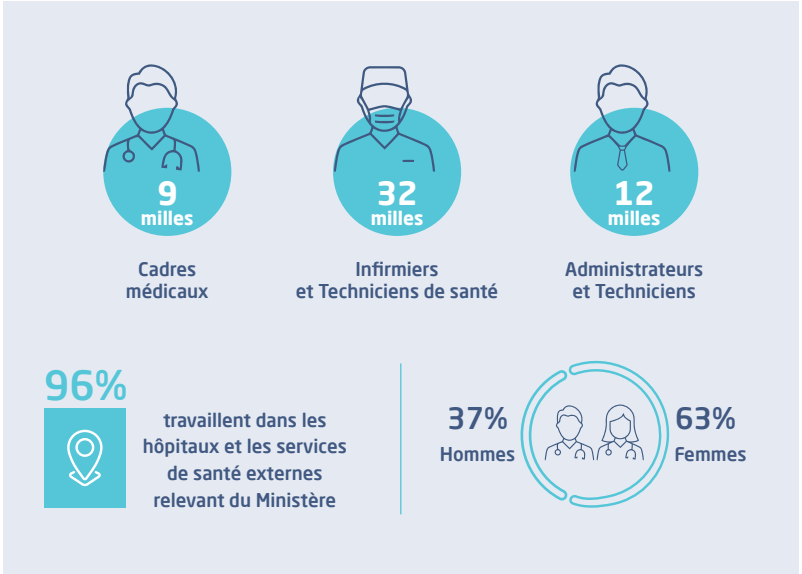

Une progression significative a été enregistrée dans le nombre des postes budgétaires créés entre 2018 et 2023, avec :

+ 37% augmentation de nombres de postes à **5500**

L'utilisation des postes budgétaires au titre de l'année 2022 se résume comme suit:

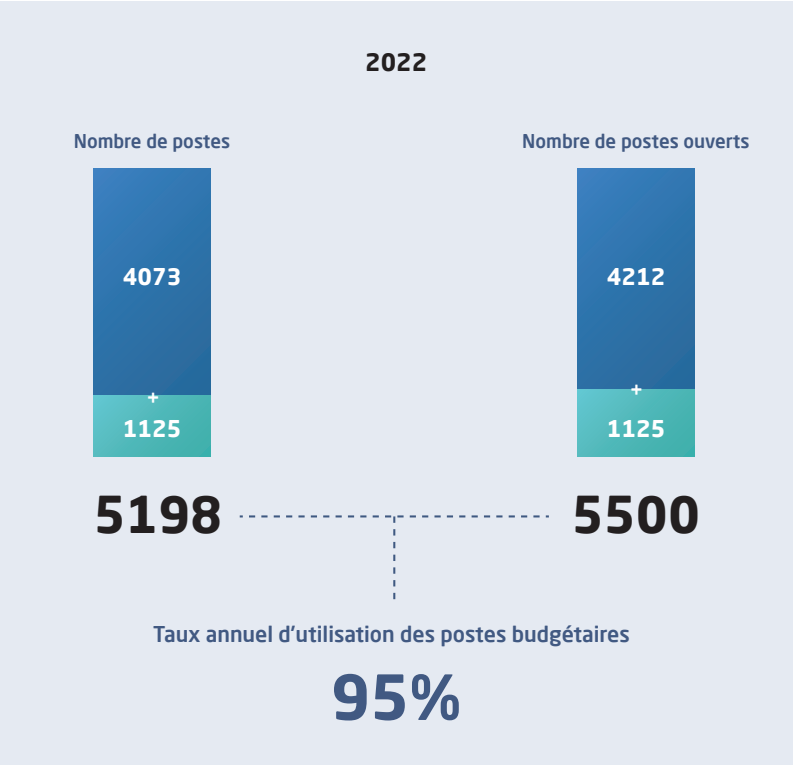

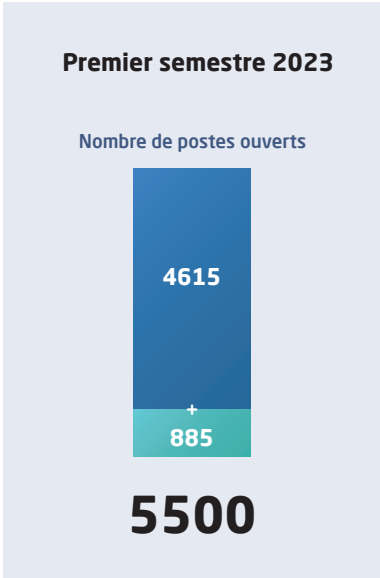

Corps médical et infirmier

Corps administratif et technique

3 Valorisation des ressources humaines

Le Ministère accorde une grande importance à l'amélioration des conditions professionnelles et administratives de son personnel, toutes catégories confondues. En conséquence, la situation administrative de **plus de 23000 professionnels de la santé** dans diverses spécialités a été régularisée.

Afin de répondre aux besoins en ressources humaines du secteur de la santé et d'accompagner la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi, le Ministère se concentre sur l'augmentation du nombre de personnes formées dans les facultés de médecine et de pharmacie, les facultés de médecine dentaire, les Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé, et au sein des Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé.

Grâce aux efforts inlassables de ses différents partenaires, le Ministère a réussi à atteindre des taux importants en termes de formation, dans le but d'atteindre la densité recommandée de **4,45 professionnels de la santé pour 1000 habitants** d'ici 2030. À cet égard, nous avons enregistré :

L'augmentation de la capacité d'accueil des Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé:

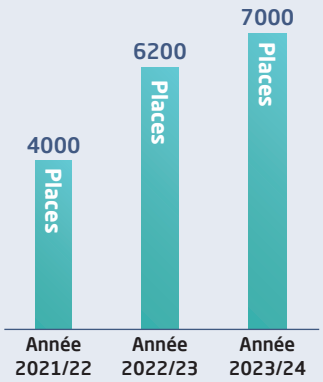

L'augmentation de la capacité d'accueil des instituts de formation professionnelle dans le domaine de la santé

◊ La loi **n° 33.21** relative à l'exercice de la profession médicale a été également adoptée, établissant une nouvelle réglementation permettant l'ouverture sur les compétences médicales étrangères et marocaines à l'étranger pour leur permettre d'exercer la médecine de manière permanente dans le Royaume. Cette loi contient diverses dispositions importantes, notamment :

- L'autorisation aux médecins étrangers d'exercer leur profession selon les mêmes conditions appliquées aux médecins marocains
- La promotion de l'investissement étranger et l'attraction d'expertises médicales étrangères
- Le développement de l'infrastructure de santé
- La fourniture d'équipements biomédicaux de haute qualité
- L'encouragement des compétences médicales marocaines à l'étranger à retourner dans leur pays d'origine de manière définitive

La création et accréditation de nouvelles spécialités au niveau du cycle de Master dans les Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé.

La création, accréditation et ouverture de nouvelles filières dans les soins infirmiers au niveau du cycle de la licence dans les Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé.

Le développement d'un guide de stage pour la filière des sage-femmes avec la participation des Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé. Sa mise en œuvre a été prévue pour l'année 2022/2023

En ce qui concerne la formation continue des professionnels de santé, **environ 24 000 professionnels de différentes spécialités ont bénéficié de 1 420 sessions de formation en 2022.**

En outre, des plans régionaux de formation continue ont été mis en œuvre en coordination avec les directions régionales de la santé et de la protection sociale.

4 Réhabilitation de l'offre de soins

La mise à niveau de l'offre de soins est un pilier essentiel de la refonte du système national de santé relatée dans **la loi-cadre n° 06.22**. Son objectif est de répondre aux attentes du citoyen marocain en améliorant ainsi l'accès aux services de santé et en renforçant leur qualité. Elle vise également à assurer une répartition équitable des services hospitaliers sur l'ensemble du territoire en mettant en place des infrastructures adéquates. La première étape de ce processus consiste à réformer les établissements de soins de santé primaires, qui jouent un rôle crucial dans la prise en charge des citoyens, la mise à niveau des hôpitaux, en plus d'instaurer le respect du circuit des soins.

La nouvelle réforme du système de la santé reste parmi les priorités stratégiques de la politique du ministère de la santé et de la protection sociale qui garantit les conditions nécessaires de la mise en œuvre des chantiers de la réforme qui place le patient au cœur de ce système.

Dans ce cadre, le ministère a lancé un ensemble de projets structurés et restructurés afin d'augmenter la qualité des services hospitaliers en faveur du patient dont la réhabilitation et la rénovation de l'infrastructure hospitalière au niveau du territoire. La rentabilité de cette réforme au niveau du terrain exige la présence d'une structure hospitalière apte à suivre ce changement social. En effet, le Maroc s'est adhéré dans une orientation stratégique qui compte sur le développement de ces structures dans le but de faciliter l'accès aux services de santé au profit des citoyens.

1. Augmentation de la capacité litière hospitalière

Au cours du premier semestre 2023, l'activité a été importante sur le terrain, plus précisément en ce qui concerne la mise à niveau de l'offre de soins hospitalière au niveau national. Le Ministre a officiellement lancé les services de **plus de 40 établissements** de santé, y compris des centres de soins de santé primaires, avec la rénovation et la réhabilitation de dizaines d'infrastructures de santé afin d'en assurer la conformité avec les normes de services de santé de qualité à proximité des citoyens.

La mise en œuvre du programme d'extension et de réhabilitation de l'offre hospitalière repose sur le renforcement de la capacité litière des structures de santé. Pour ce faire, **plus de 2000 lit**s ont été fournis par la mise en service de nouveaux hôpitaux, dont les plus importants sont :

150 Lits — Centre hospitalier provincial Driouch

250 Lits — Centre hospitalier provincial Temara

86 Lits — Hôpital provincial Arfoud

300 Lits — Centre hospitalier régional Rabat

797 Lits — Centre hospitalier universitaire Tanger

34 Lits — Hôpital multidisciplinaire Martil

45 Lits — Hôpital de proximité Jorf El Melha

45 Lits — Hôpital de proximité Sidi Youssef Ben Ali Marrakech

45 Lits — Hôpital de proximité El Mhamid Marrakech

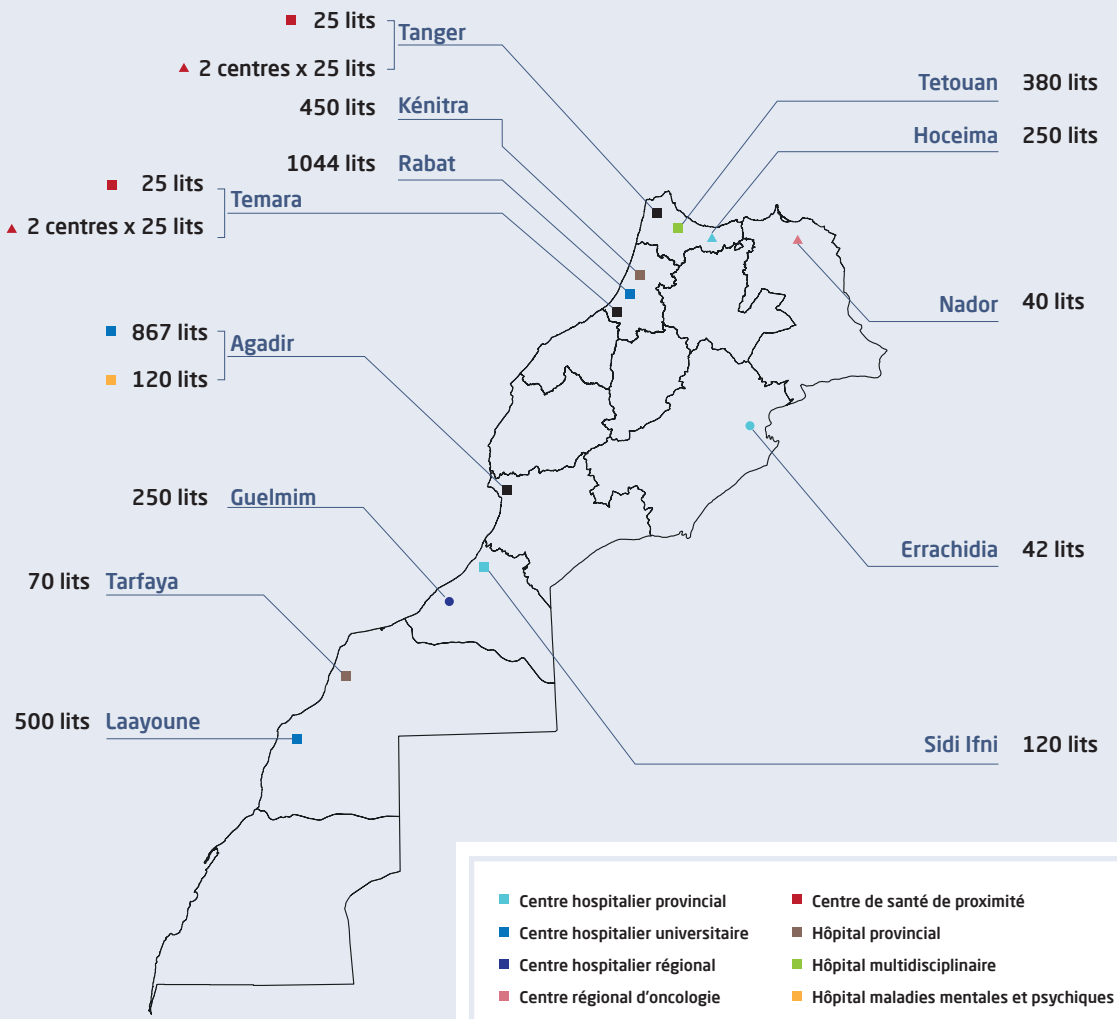

Carte des projets en cours

- Centre hospitalier provincial
- Centre hospitalier universitaire
- Centre hospitalier régional
- Centre régional d'oncologie
- Centre de santé de proximité
- Hôpital provincial
- Hôpital multidisciplinaire
- Hôpital maladies mentales et psychiques

- En cours de construction
- Achèvement de la construction ou mise en service
- Extension

1000+ Lits

distribués sur
22 hôpitaux de proximité
dans différentes villes comme:

- Ksar Sghir
- Tamanar à Essaouira
- Tamsna
- Tamensourt
- Imintanout
- Midar
- Rissani
- Ahfir
- Boulemane
- Tahla
- Merzouga
- Talsint
- Tissa
- ...

3

Centres hospitaliers universitaires, est programmée à Errachidia, Beni Mellal et Dakhla

Renforcement de l'offre hospitalière de niveau trois

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, en partenariat avec les Centres Hospitaliers Universitaires, a élaboré un programme structuré visant la réhabilitation des bâtiments, le développement des équipements et des installations des centres sur une période de deux ans, pour un coût total estimé à **1,7 milliard de dirhams** afin de faciliter l'accès aux services de santé, renforcer l'attractivité des institutions hospitalières et améliorer leur qualité.

Cette convention concerne **5 centres** hospitaliers universitaires:

- **Hassan II à Fès**
- **Ibn Rochd à Casablanca**
- **Ibn Sina à Rabat**
- **Mohammed VI à Marrakech**
- **Mohammed VI à Oujda**

2.Réhabilitation des établissements de soins de santé primaires

Pour accompagner le chantier de la généralisation de la protection sociale, en particulier le volet relatif à la généralisation de la couverture sanitaire universelle, une grande opération de réhabilitation d'environ **1400 établissements** de soins de santé primaires est en cours au niveau du territoire national, avec une enveloppe budgétaire de **800 millions de dirhams** pour la période 2022-2023.

- **La première** tranche de ce projet comprend **460 établissements**
  - **100** établissements prioritaires en état de travaux achevés
  - **360** en cours d'achèvement
- Les projets programmés au cours de **la deuxième** et **la troisième** tranche sont en chantiers

3. Opérationnalisation du programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le monde rural et les zones montagneuses (2017-2023)

Dans ce cadre, les projets liés aux opérations suivantes ont été réalisés jusqu'au juillet 2023:

Réalisation de **590 opérations** de réhabilitation	Réalisation de **369 opérations** de construction programmées	Acquisition de **735 unités de mobilité**
extension, rénovation, réaménagement..., alors que 329 opérations sont en cours de réalisation	avec un pourcentage de 66% et 187 autres opérations sont en cours de réalisation	528 ambulances et 181 unités mobiles, 26 autres unités, et 152 en cours d'acquisition

5 La digitalisation du système de santé

La nouvelle réforme du système national de santé qui place le patient au cœur de toutes les stratégies portera ses fruits à partir de 2024. C'est un chantier colossal qui va permettre non seulement de doter le système de santé d'une organisation et d'une architecture révolutionnaires, mais permettra également d'humaniser l'offre de soin et de la rendre plus efficiente.

Afin de mettre en œuvre efficacement ce chantier de la refonte qui s'inscrit dans le cadre du chantier Royale de la généralisation de la protection sociale et afin de simplifier les procédures liées aux processus de traitement et aux opérations administratives, le Ministère a mis en œuvre le quatrième pilier de la réforme, relatif à **la digitalisation du système de santé**, à travers la création d'un système d'information intégré pour collecter, traiter et exploiter toutes les informations essentielles du secteur et les intégrer aux autres systèmes de protection sociale de manière sûre et sécurisée.

Ce projet vise à répondre aux différentes problématiques auxquelles le secteur de la santé est confronté, notamment en termes d'intégration et de coordination entre les établissements hospitaliers publics et les acteurs privés du secteur.
Les fonctionnalités de ce nouveau système permettent aussi de faire bénéficier les patients de plusieurs avantages et impacts positifs favorisant un service de santé et de soins de meilleure qualité, une fiabilité des données du patient, notamment grâce au principe d'identifiant unique attribué à chaque patient lui facilitant l'accès aux soins là où il se trouve à l'échelle du Royaume, ainsi qu'un suivi maitrisé de la situation sanitaire de chaque patient grâce à l'accès des médecins au dossier médical informatisé du patient.

Ce système d'information de santé intégré mis en place par le Ministère permettra de :

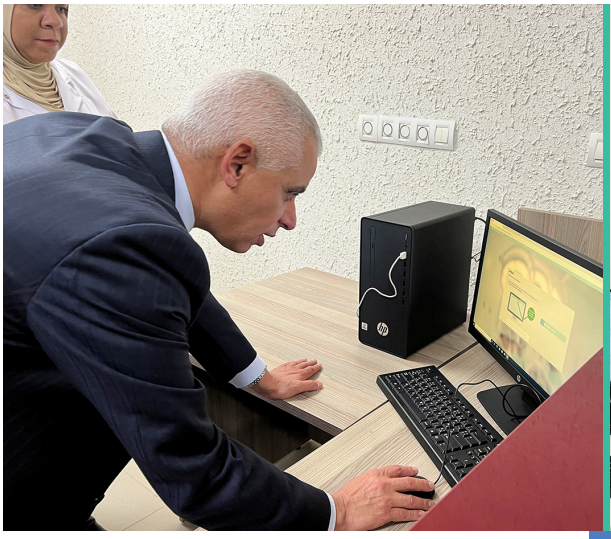

Caractéristiques du Système d'Information Hospitalier (SIH):

- Faciliter l'accès des patients aux services de santé sur le territoire national, avec un suivi maitrisé de leur état de santé
- Fluidifier l'accès des médecins au dossier médical électronique du patient
- Réduire le temps d'attente et accélérer les processus de diagnostic, de prescription et de préparation des ordonnances grâce à la prescription électronique.
- Mettre en œuvre la médecine préventive voire prédictive pour anticiper les problèmes de santé publique à grande échelle.
- Contribuer à simplifier les procédures et les démarches liées à l'accès aux services de santé, hospitaliers et chirurgicaux.
- Renforcer la gouvernance des établissements de santé en gérant les rendez-vous, l'accueil, la facturation et le recouvrement
- Gérer le dossier médical électronique du citoyen en se basant principalement sur le principe de "l'identifiant santé"
- Assurer une meilleure gestion des services de santé et améliorer la prise de décision en faveur des citoyens
- Contribuer à la mise en œuvre de solutions innovantes telles que la télémédecine, la santé électronique et la surveillance à distance
- Disposer de technologies de l'information permettant au système de santé de s'adapter aux évolutions technologiques et d'améliorer continuellement la qualité de ses services.

Système d'Information Hospitalier

Un levier de modernisation du secteur de la santé et de la protection sociale

Le nouveau système d'information hospitalier (SIH) intégré a été conçu dans le but d'améliorer la gestion des informations et des processus au sein des établissements de santé, en alignement avec les orientations stratégiques du Maroc.

Il permet la centralisation des données médicales, administratives et financières, favorisant ainsi une meilleure coordination des soins, une prise de décision éclairée et une efficacité opérationnelle accrue.

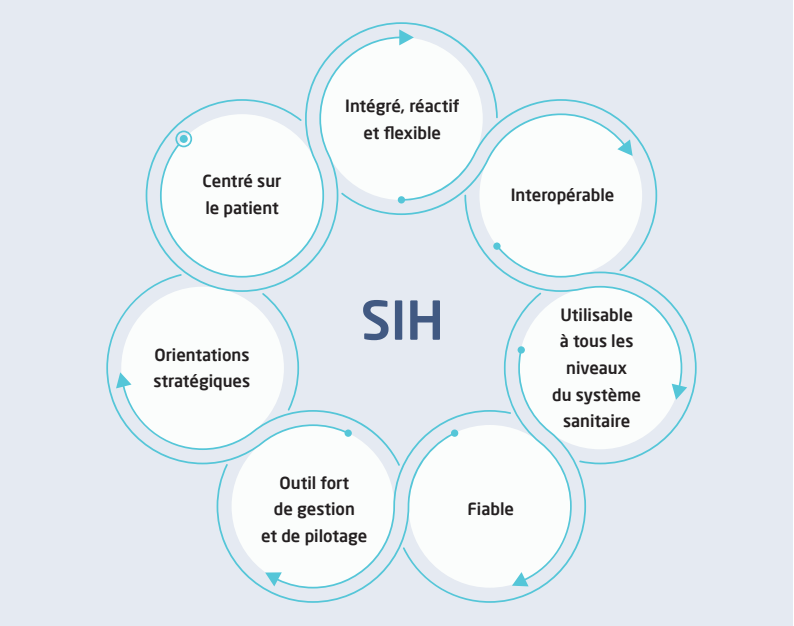

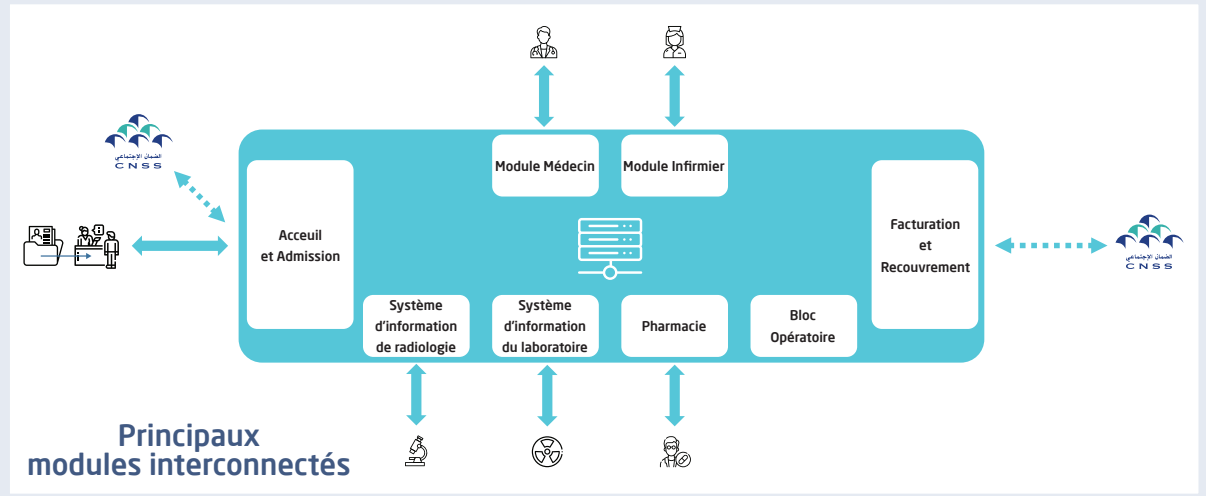

Il convient de mentionner que le système d'information des établissements de soins de santé primaires a été déployé dans toutes les régions, et les travaux se poursuivent pour mettre en place des plateformes consensuelles reliant les systèmes d'information aux hôpitaux affiliés relevant du ministère, avec une base de données nationale permettant la gestion du dossier médical partagé via la plateforme nationale d'échange et de prise de décision sur les données de santé.

Pour sécuriser les données personnelles des patients, **plusieurs conventions de partenariat ont été signées entre les différents intervenants dans le domaine de la sécurité des informations et de la protection des données personnelles**. Ces conventions visent à garantir la protection et la sécurité des données de santé des patients, ainsi que la sécurisation des systèmes d'information des établissements de santé et des secteurs intervenant dans le domaine.

L'objectif est d'améliorer l'accès des citoyens aux services de santé de manière sécurisée. Ces conventions visent également à atteindre des objectifs importants, notamment la vérification de l'identité du patient, la possibilité d'inclure le parcours de santé et la prévention de toute tentative frauduleuse, d'utiliser la carte d'identification nationale pour obtenir des médicaments ou bénéficier de services de santé.

Digitalisation de la carte sanitaire du Maroc

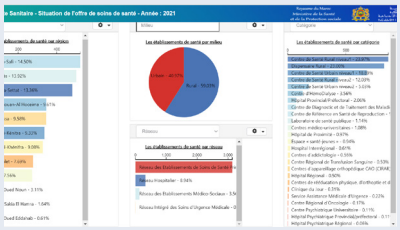

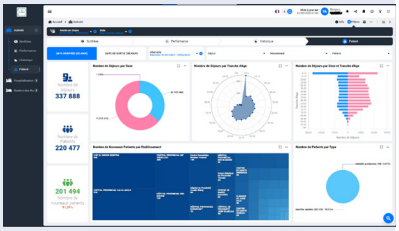

6 Renforcement de l'accès aux médicaments et aux produits de santé

1. Assurer la souveraineté pharmaceutique

Assurer la souveraineté pharmaceutique du Maroc est un objectif stratégique pour le pays, visant à répondre aux besoins croissants du pays en médicaments et produits de santé, et à faire face à la demande croissante de services de santé. Ces dernières années, et en particulier après la pandémie de la COVID-19, le Maroc a intensifié ses efforts pour garantir l'accès aux médicaments et produits de santé, et pour assurer leur disponibilité sur le marché national. Ces efforts s'articulent autour d'une politique pharmaceutique globale et unifiée, ainsi que des mesures concrètes prises pour garantir la sécurité sanitaire nationale.

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale accorde une attention constante à la mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale, qui comprend l'approvisionnement en médicaments et produits de santé, leur accessibilité, leur qualité et leur sécurité. Ce secteur vital est en pleine transformation pour accompagner la généralisation de la couverture sanitaire universelle et de la protection sociale.

Cette transformation comprend une réforme complète du système de gouvernance avec **la mutation de la direction des médicaments et de la pharmacie vers l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé**, une véritable institution de régulation du secteur. Cette autorité de régulation nationale sera capable de fonctionner avec transparence et indépendance, pour garantir la continuité des politiques nationales en matière de médicaments et de produits de santé, ainsi que la pérennité des grands projets et schémas de la réforme.

La création et l'opérationnalisation de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé ont marqué **le début de la nouvelle formulation de la politique pharmaceutique nationale. En parallèle, le rythme de la simplification et de la digitalisation des procédures administratives a été accéléré. Cela inclut la digitalisation des procédures de réception des dossiers, d'émission des licences et des certificats, ainsi que la mise en place d'un nouveau système d'information pour le laboratoire national des médicaments et le nouveau laboratoire de microbiologie**, qui entre en service en 2023.

En ce qui concerne la mise en œuvre des processus de contrôle de la qualité des médicaments biologiques, le Ministère renforce

le contrôle de la qualité des médicaments après leur mise sur le marché. Dans ce sens, une attention particulière est accordée à la formation des cadres en matière de contrôle, en continuant à former le personnel à l'application complète des normes de qualité des médicaments biologiques, des substances organiques similaires et des vaccins.

De plus, **un comité d'étude cellulaire assurant l'approvisionnement d'équipements, de produits chimiques et fournitures spécifiques au laboratoire d'étude cellulaire** est établi pour le contrôle de la qualité des médicaments issus de la biotechnologie et des substances organiques similaires. A cette fin, la formation des cadres spécialisés dans ce domaine et le renforcement de leurs capacités sont aussi programmés.

Afin d'assurer la gouvernance du secteur et de faire face aux différents phénomènes qui menacent la sécurité des médicaments et des produits de santé, le Ministère a renforcé le contrôle du secteur pharmaceutique grâce à **des campagnes d'inspection des établissements pharmaceutiques industriels et des établissements industriels de distribution en gros**. Les inspections, supervisées par des comités objectifs, ont également couvert les pharmacies publiques et privées, les établissements pharmaceutiques vétérinaires en partenariat avec l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, en plus des établissements des équipements médicaux.

Le Royaume du Maroc continue de lutter contre le commerce illicite des médicaments et des produits de santé en coordonnant ses efforts avec divers acteurs du secteur, notamment avec le parquet et les services douaniers marocains pour lutter contre l'usage de cette pratique frauduleuse.

Reconnaissant son rôle majeur dans la gestion de la politique pharmaceutique et le maintien de la qualité et de la sécurité des médicaments, la Direction des Médicaments et de la Pharmacie a réussi à renouveler sa certification internationale de qualité délivrée par l'Organisation mondiale de la santé et le Conseil européen de la qualité des médicaments et des produits de santé. Cela a été réalisé grâce à la mise en place d'un programme de contrôle des procédures et des dossiers relatifs aux médicaments.

ISO 17025

2. Encourager l'industrie pharmaceutique et la fabrication de dispositifs médicaux et pharmaceutiques

Le Maroc vise à renforcer son positionnement en tant que leader continental dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et de la fabrication des dispositifs médicaux et pharmaceutiques afin d'atteindre la souveraineté nationale en médicaments et de promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur de la santé et des industries liées. Dans ce contexte, le Ministère

de la Santé et de la Protection Sociale tient à encourager l'industrie locale des équipements médicaux dans l'objectif de renforcer l'approvisionnement du marché national.

À ce jour, le Maroc compte **53 unités** industrielles spécialisées dans les médicaments et plusieurs unités spécialisées dans la fabrication de dispositifs médicaux, ainsi qu'une usine de production et d'emballage de vaccins. Le secteur pharmaceutique au Maroc a enregistré des réalisations significatives, permettant de couvrir plus de **70%** des besoins du marché local en médicaments grâce à l'industrie nationale et à la promotion de la fabrication locale de médicaments pour les maladies chroniques et coûteuses, ce qui a contribué à améliorer le taux d'utilisation des médicaments génériques à **40%** actuellement.

De plus, le Ministère a également conclu des accords de partenariat et de coopération avec un certain nombre de partenaires et d'acteurs du secteur pharmaceutique, tant dans le secteur public que privé, dans le but de renforcer la politique pharmaceutique nationale. Ces partenariats visent à renforcer les capacités de production de médicaments, de produits de santé, de dispositifs médicaux et de vaccins, ainsi qu'à valoriser les réalisations du Maroc en matière de préparation et de réponse aux urgences de santé publique en cas d'épidémies et d'autres problèmes de santé. En outre, ces partenariats permettront de fournir les technologies nécessaires au développement des médicaments et d'essais cliniques liés à la technologie numérique au Maroc, et au renforcement de la gestion des hôpitaux, ainsi qu'au développement de la fabrication de dispositifs médicaux pour divers domaines.

Par conséquent, le système national de santé sera en mesure d'exploiter les dernières innovations dans le domaine de la prévention et du dépistage précoce des maladies chroniques en utilisant **les technologies de l'intelligence artificielle et de la télémédecine**. Ces innovations contribueront à faire du Maroc une destination dans le domaine de la technologie de la santé, ce qui s'inscrit parfaitement dans la lignée de la nouvelle Vision Royale fondée sur la fabrication marocaine de produits de santé et le renforcement de la souveraineté sanitaire.

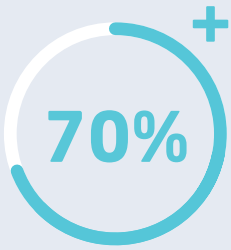

Taux de couverture de l'industrie marocaine des besoins en médicaments au niveau national

Taux de l'amélioration de l'utilisation des médicaments génériques

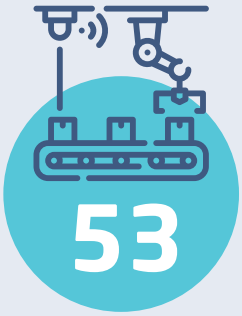

Unités industrielles spécialisées dans les médicaments au Maroc

7 Renforcement du budget du MSPS

Pour mettre en place les chantiers relatifs à la généralisation de l'assurance maladie obligatoire et à la réforme du système national de santé, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a connu une augmentation significative de son budget pour l'exercice 2023. En effet, le budget alloué au secteur **a augmenté de 19%** par rapport à l'année précédente, reflétant l'engagement du gouvernement à améliorer l'accès aux soins de santé et à renforcer le système de santé dans son ensemble.

Le budget du secteur de la santé et de la protection sociale pour l'année 2023 s'élève à un total de 28 milliards 130 millions 252 000 dirhams, soit une augmentation de 4,587 milliards de dirhams. Il est réparti sur deux chapitres : le premier concerne la gestion et les dépenses diverses, tandis que le second concerne l'investissement et le renforcement de l'infrastructure sanitaire du Royaume pour accompagner les chantiers actuels du secteur.

Le volet de gestion

20 milliards et 130 millions dirhams

- **13 milliards et 455 millions dirhams** sont alloués à la gestion du personnel pour couvrir la gestion des carrières et la création de 5500 nouveaux postes budgétaires
- **6 milliards et 675 millions dirhams** sont alloués à l'acquisition d'équipements et aux charges diverses, ce qui représente une augmentation de **27%** par rapport à l'exercice de 2022

Le volet de l'investissement

8 milliards de dirhams

- en crédits de performance pour l'année 2023, soit une augmentation de **16%** par rapport à l'exercice de 2022. Les crédits d'engagement s'élèvent à **5 milliards et 500 millions dirhams**, soit une augmentation de **9%** par rapport à l'année 2022

Il convient de mentionner que les crédits alloués au compte spécial de la pharmacie centrale s'élèvent à **1 milliard et 920 millions de dirhams, avec une augmentation de 700 millions de dirhams** par rapport à 2022, dans le but de garantir les stocks stratégiques de médicaments pour l'État.

8 Consolidation des programmes de santé et de surveillance épidémiologique

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale poursuit la mise en œuvre de son plan d'action sur les différents programmes nationaux de santé de lutte contre les maladies et de la surveillance épidémiologique, afin de préserver la santé publique. Il s'engage également à renforcer l'accès aux soins de santé primaires et les campagnes de sensibilisation et de communication, dans le cadre d'une nouvelle stratégie basée sur la sensibilisation et l'éducation sanitaire.

1. Renforcer les programmes de santé et lutter contre les maladies

Au cours de l'année 2022 et du premier semestre 2023, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale s'est engagé à renforcer les programmes de santé en mettant en œuvre une série de mesures importantes qui ont contribué de manière significative à consolider les acquis, notamment en matière de la prévention et de lutte contre les maladies et en matière d'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques.

A cet égard, **le Ministère poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale**, à travers la mise en place d'un nouveau modèle de suivi des grossesses, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé au niveau de la région Fès-Meknès. Le dépistage précoce de l'hypothyroïdie congénitale du nouveau-né a été lancé dans les régions de l'Est et de Drâa-Tafilalet. Dans le même cadre, le programme national de dépistage néonatal de la surdité a été lancé conformément à la circulaire n°89 du 18 octobre 2022, au niveau des deux régions susmentionnées.

En ce qui concerne **le renforcement de la santé sexuelle et reproductive**, une étude sur les déterminants sociaux de la santé sexuelle et reproductive a été lancée avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) à travers la réalisation d'une enquête couvrant les provinces de Beni Mellal, Azilal, Kénitra et Sidi Kacem.

Pour contribuer à **la réduction de la morbidité et de la mortalité infanto-juvénile**, le Ministère a continué à fournir gratuitement et de manière continue les vaccins et les injections dans le cadre du programme national d'immunisation, au sein des établissements de soins de santé primaires.

Dans le cadre de **la protection de la santé de l'enfant**, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale continue de mettre en œuvre la politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030, à travers l'élaboration d'un plan d'action National Multisectoriel pour la santé des enfants de moins de 18 ans (2021-2025).

Par ailleurs, **la campagne nationale annuelle de dépistage et de prise en charge des problèmes de santé relative au programme national de santé scolaire et universitaire** a été organisée en faveur de plus d'un million et demi d'enfants, d'adolescents et des jeunes dans les milieux scolaires et universitaires, y compris ceux en situation d'handicap. La deuxième stratégie nationale pour la santé des adolescents et des jeunes pour la période 2022-2030 a en outre déjà été élaborée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale multisectorielle de **prévention et de contrôle des maladies non transmissibles** 2019-2029, des mesures significatives ont été prises en 2022. Plus de 100 000

nouveaux cas d'hypertension artérielle ont été pris en charge, grâce à l'acquisition d'appareils électroniques dédiés au dépistage, au diagnostic, à la surveillance et au suivi de l'état de santé des patients dans les établissements de soins de santé primaires. De même, plus d'un million de patients atteints de diabète ont bénéficié d'une prise en charge adaptée dans ces mêmes établissements. Ainsi, environ 200 000 patients ont été pris en charge dans les centres de traitement du cancer, tandis que plus de 21 000 personnes ont été accompagnées dans les centres d'addictologie témoignant des efforts déployés pour assurer un suivi adéquat des patients et répondre à leurs besoins spécifiques.

L'année 2022 a été une année marquante dans **la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles** avec plusieurs réalisations importantes qui ont été accomplies. L'un des faits marquants de cette année a été le lancement de la 1ère campagne nationale de sensibilisation et de dépistage de l'hépatite virale de type «C».

Dans le but de renforcer et de fournir des services et des traitements liés à **la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)**, cinq nouveaux centres de référence ont été mis en service pour prendre en charge les personnes infectées dans les villes de Tétouan, Dakhla, Tiznit, Khénifra et Essaouira.

En ce qui concerne **la lutte antituberculeuse**, le taux de succès thérapeutique pour toutes les formes de tuberculose a été maintenu à 90%, en plus d'une augmentation du taux de succès thérapeutique pour la tuberculose résistante aux médicaments, est passé de 57% à 63%. De plus, tous les centres de diagnostic de tuberculose et des maladies respiratoires ont été équipés de matériel de diagnostic rapide.

Au Maroc, des progrès significatifs ont été accomplis dans **la lutte contre la rage** en 2022-2023, grâce à des actions concrètes sur le terrain et à des partenariats solides avec différents acteurs. A cet égard, une convention de partenariat entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie et des Finances a été mise en œuvre pour renforcer la prévention de cette maladie. Cela a permis de mobiliser 609 centres de santé relevant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour offrir des services de sérovaccination.

Dans le même cadre, un avenant a également été signé pour simplifier les procédures administratives d'achat des produits de prophylaxie antirabique, ce qui a permis d'améliorer l'approvisionnement en produits essentiels pour la lutte contre la rage, parallèlement, un accord tripartite a été mis en place pour gérer la population des chats et des chiens errants, afin de réduire le risque de transmission de la rage.

En terme de **vaccination**, 61 078 personnes ont été vaccinées en 2022, et près de 27 945 personnes ont reçu le vaccin au cours du premier semestre de 2023 après avoir été mordues par des animaux suspects de rage.

Un système de surveillance de la résistance antimicrobienne a été mis en place pour **surveiller et suivre la résistance aux antibiotiques**. Dans le cadre de cette initiative, trois études ont été menées pour nous aider à approfondir notre compréhension de cette problématique. La première étude est une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques liées à la résistance aux antibiotiques. La deuxième étude s'est concentrée sur le bénéfice-coût des tests d'angines, tandis que la troisième étude visait à évaluer la prévalence des infections associées aux soins. Deux rapports ont été produits dans le cadre de cette initiative. Le premier rapport évalue la qualité de la résistance aux antibiotiques et le second évalue la gouvernance des activités de la résistance antimicrobienne.

Pour sensibiliser le public, le Ministère a mené plusieurs campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale et en ligne tout au long de l'année 2022-2023. Ces campagnes ont été conçues pour informer et éduquer le public sur les risques associés à la résistance aux antimicrobiens. Des supports de communication variés tels que **des publications, des vidéos courtes, des sessions interactives en direct et des capsules de sensibilisation** ont été créés et diffusés sur les sites officiels du ministère et les réseaux sociaux. Ces initiatives de sensibilisation ont permis de promouvoir une meilleure compréhension de la résistance aux antimicrobiens et de renforcer l'engagement du public dans la lutte contre ce problème de santé publique.

Les campagnes et les activités de sensibilisation phares de l'année 2022-2023:

2. Surveillance sanitaire et alerte précoce et rapide

Le Maroc maintient sa politique de surveillance et de veille épidémiologique face aux évolutions et aux crises sanitaires mondiales en s'appuyant sur le système de surveillance sanitaire et d'alerte précoce et rapide continuellement renforcé et amélioré. Dans cette optique, **le Ministère a accru les missions du Centre National des Opérations d'Urgence en Santé Publique ainsi que des centres régionaux, tout en renforçant les équipes d'intervention rapide. En outre, l'Institut National de l'Hygiène, relevant du Ministère, a établi des partenariats stratégiques avec l'Université Mohammed VI Polytechnique et l'Institut Marocain des Sciences Avancées de l'Innovation et de la Recherche Scientifique**. Ces collaborations visent à renforcer les systèmes de surveillance et de suivi, à promouvoir l'innovation et la recherche scientifique, ainsi qu'à développer les technologies associées à ce domaine.

Dans le cadre de la sécurité et de la prévention des épidémies et des crises sanitaires, le ministère de la Santé et de la Protection Sociale, par le biais du Centre national des opérations d'urgences en santé publique, continue de surveiller et de suivre de près les indicateurs épidémiologiques des pandémies et des épidémies qui se propagent à travers le monde, cela inclut notamment la pandémie de COVID-19, qui demeure active à l'échelle mondiale. Dans ce sens le Centre National des Opérations d'Urgences en Santé Publique assure :

- La surveillance et la riposte à la COVID-19 au niveau national et international
- La mise à jour des plans/procédures de veille et de riposte SARS-CoV-2/COVID-19 versions 4 et 5
- La surveillance et la riposte du Monkeypox (Mpox) à l'échelon national et international
- L'Élaboration et la mise à jour du plan de veille et de riposte au Mpox
- Le développement d'un manuel de procédures de veille et de riposte à 6 Fièvres Hémorragiques Virales
- La tenue de réunions de coordination régulières aux niveaux régional et provincial
- L'appui aux équipes opérationnelles aux niveaux régional et provincial
- La formation des équipes d'intervention rapide régionales et provinciales
- La formation à la méthodologie d'évaluation des risques en Santé publique
- La réalisation d'une évaluation interne du dispositif du Centre national, des centres régionaux des urgences sanitaires et des équipes d'intervention rapide
- L'implantation de la veille électronique au niveau de toutes les régions du Royaume via la plateforme de veille électronique « Epidemic intelligence Source »

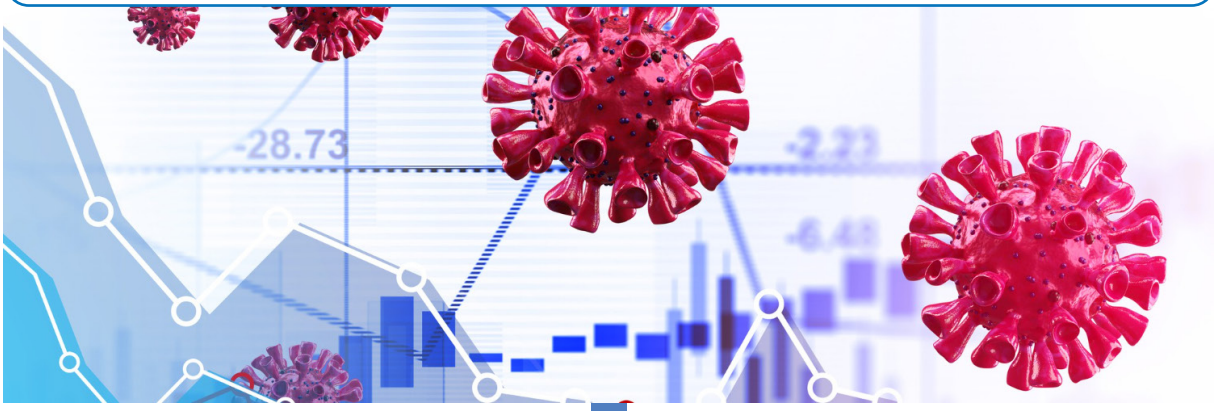

Le centre a entrepris plusieurs études nationales dans le cadre de ses recherches sur la surveillance et le suivi de la santé publique, parmi celles-ci :

Une étude des connaissances, des attitudes et des pratiques liées à la gestion de la Covid-19 chez

1500 professionnels de la santé

du secteur public dans 12 régions

Une étude d'évaluation de l'efficacité vaccinale sur le terrain en utilisant une approche d'étude de cas-témoins. Cette étude a été menée sur un échantillon de

2000 personnes

dans 10 régions du Maroc

Une étude nationale sur la prévalence, les connaissances, les attitudes et les perceptions de l'infection à SARS-CoV-2 au Maroc et qui a impliqué

5300 personnes

réparties sur 9 sites différents en mars 2023

Ces études ont permis de recueillir des données précieuses sur la situation de la santé publique et ont contribué à l'élaboration de stratégies et de mesures de prévention efficaces.

En plus de ces études spécifiques, le Ministère a également mis en place **un système national de surveillance sanitaire** pour assurer une vigilance constante face aux maladies à potentiel épidémique. Ce système est géré par plusieurs entités, notamment le Centre Antipoison et de Pharmacovigilance, le Centre National de Transfusion Sanguine et le Centre National de Radioprotection, ces entités travaillant ensemble pour assurer une surveillance efficace, une réponse rapide aux crises sanitaires éventuelles et la mise en place des mesures de prévention appropriées.

Le Ministère entend développer une méthode globale pour lutter contre les épidémies, gérer les crises et garantir une réponse efficace et une protection globale de la société à travers :

L'élaboration d'un guide complet pour la surveillance des maladies émergentes y compris les maladies virales et hémorragique

La restructuration du système national de surveillance épidémiologique et la mise en place d'un cadre juridique garantissant la collaboration de toutes les parties concernées

La mise à jour d'un système de surveillance périodique pour lutter contre la résistance antimicrobienne

L'actualisation des normes de surveillance épidémiologique

BIO-RAD
DNA
Axiovert 35

9 Bilan des activités de communication digitale du MSPS

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a mis en place **une stratégie novatrice pour renforcer sa présence digitale et confirmer sa volonté de s'ouvrir sur les avancées technologiques dans le domaine de la communication**. Cette stratégie vise à tirer parti des opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour atteindre les publics cibles, en particulier en ce qui concerne les actions d'information et de sensibilisation. En effet, le Ministère a adopté **une approche proactive, axée sur l'interaction avec l'opinion publique tout en veillant à véhiculer des informations fiables et crédibles** et en adaptant le contenu à différentes plateformes digitales disponibles.

Le Ministère a donc renforcé sa présence **sur diverses plateformes digitales et a amélioré ses performances dans les domaines de la communication institutionnelle et de l'éducation à la santé**, afin de répondre aux attentes des citoyens en raison de la transformation digitale que connaît notre pays.

Le site officiel du Ministère et les réseaux sociaux

www.sante.gov.ma	3,2 millions visiteurs * (1 million visiteurs chaque mois)
/msps.gov.ma	1,6 millions abonnés
@msps_gov_ma	411 milles abonnés
@msps_gov_ma	33 milles abonnés

* Pendant les trois mois: mai, juin et juillet 2023

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a intensifié ses efforts de sensibilisation et a maintenu une présence régulière sur les réseaux sociaux de « Sehati ». Il s'est également investi dans la production **de publications d'information et de sensibilisation notamment des «Reels»**, qui sont conçus pour transmettre des messages de manière attractive et vulgarisée. Aussi, **une plateforme numérique** a été créée **pour orienter et sensibiliser les pèlerins marocains** pendant la saison du Hajj 1444h/2023ce.

صحتي SEHATI.gov.ma

Portail électronique dédié à l'information, la sensibilisation et l'éducation à la santé

sehati.gov.ma

129 milles visiteurs *

(43 milles visiteurs chaque mois)

/sehatiofficiel

357 milles abonnés

@sehatiofficiel

22 milles abonnés

@sehatiofficiel

13 milles abonnés

* Pendant les trois mois: mai, juin et juillet 2023

ROYAUME DU MAROC
KINGDOM OF MOROCCO

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

2ÈME CONFÉRENCE AFRICAINE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES EN SANTÉ

SANTÉ EN AFRIQUE
EAU, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

27 - 29 SEPTEMBRE 2023
PALAIS DES CONGRÈS DE MARRAKECH MANSOUR EDDAHBI

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴼⵍⵍⴰⵃⵜ ⴷ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ ⴷ ⴰⵏⴳⵎⵓ ⴰⴼⴰⵔⴰⵍ ⴷ ⴰⵎⴰⵏ
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AGH
AFRICAN GLOBAL HEALTH

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴷⵓⵙⵉ ⴷ ⵓⴼⵔⴰⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵏ
Ministère de la Santé et de la Protection sociale

Les plateformes électroniques officielles du MSPS

صحتي
SEHATI.gov.ma

Les plateformes électroniques officielles du portail Sehati

وزارة الصحـــة والحماية الاجتماعية

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴷⵓⵙⵉ ⴷ ⵓⴼⵔⴰⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵏ

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale